



CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

PETR Monts et Barrages



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le PETR du Pays Monts et Barrages, représenté par Monsieur Sébastien MOREAU, son Président,

Et

Les EPCI composant le Pays Monts et Barrages :

- **la communauté de communes des Portes de Vassivière**, représentée par Madame Mélanie PLAZANET, sa Présidente,
- **la communauté de communes Briance-Combade**, représentée par Monsieur Yves LE GOUFFE, son Président,
- **la communauté de communes de Noblat**, représentée par Monsieur Alain DARBON, son Président,

Le PETR et les EPCI sont ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du PETR du Pays Monts et Barrages en date du _____ approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Pays Monts et Barrages et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la communauté de communes des Portes de Vassivière en date du _____ approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Pays Monts et Barrages et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération de la communauté de communes Briance-Combade en date _____ du _____ approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Pays Monts et Barrages et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la communauté de communes de Noblat en date _____ du _____ approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Pays Monts et Barrages et autorisant son président à le signer ;

*_**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

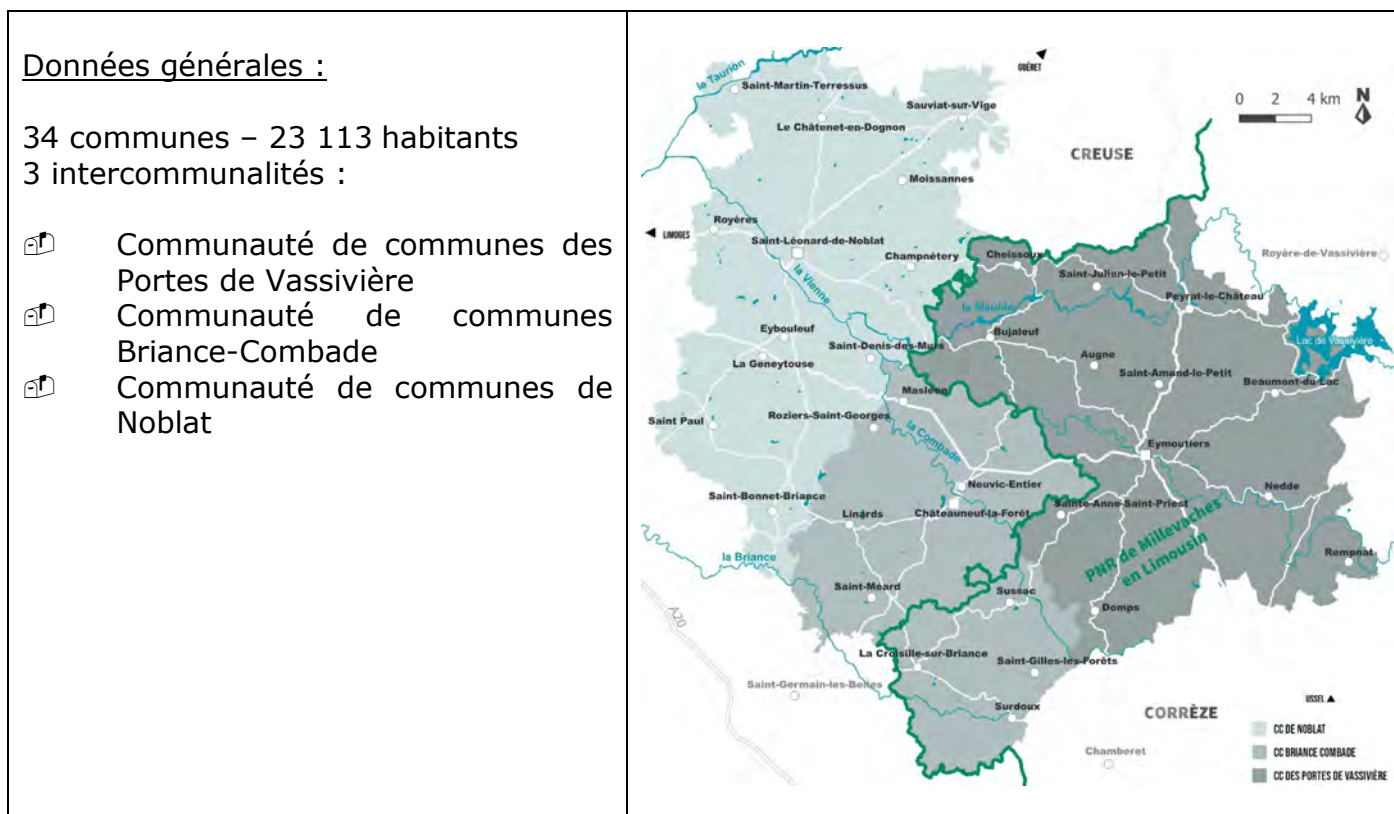
Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Afin de permettre une analyse plus fine qu'à l'échelle du territoire de contractualisation, donc de mieux capter l'hétérogénéité de situations entre EPCI, un indicateur statistique unique a été retenu pour mesurer la vulnérabilité socio-économique des territoires : le revenu médian par unité de consommation, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Les communautés de communes des Portes de Vassivière et de Briance-combade sont classées en vulnérabilité forte. La communauté de communes de Noblat est classée en vulnérabilité intermédiaire. La situation très vulnérable du PETR Monts et Barrages permet au territoire de bénéficier du soutien à l'ingénierie territoriale.

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend aussi soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20% en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Le territoire de Monts et Barrages est composé de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en orientations stratégiques et en objectifs opérationnels déclinés en sous axes (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe 1 : Redynamiser les centres-bourgs

1.1 : Renforcer les investissements de rénovations énergétiques de l'habitat

1.2 : Mettre en place de nouvelles offres de mobilité du quotidien, durables et performantes

1.3 : Renforcer la centralité des bourgs par la reconquête du bâti existant

Axe 2 : Accompagner le développement de filières économiques locales

2.1 : Développer les circuits courts alimentaires pour mettre en relation producteurs et consommateurs

2.2 : Structurer une filière d'économie circulaire

2.3 : Accompagner le développement des secteurs à potentiel ou en tension du territoire

2.4 : Accompagner les initiatives permettant le maintien et le développement du travail sur le territoire

2.5 : Lutter contre le chômage de longue durée en s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire

2.6 : Développer les formations liées aux besoins des acteurs économiques locaux

Axe 3 : Préserver et valoriser les patrimoines

3.1 : Valoriser le patrimoine et les savoir-faire locaux

3.2 : Structurer et valoriser les atouts du territoire à travers les activités de pleine nature

3.3 : Accompagner les potentiels de développement touristique du territoire

Axe 4 : Maintenir, adapter et développer un niveau de services aux habitants

4.1 : Moderniser et améliorer l'accessibilité des équipements sportifs, culturels, médicaux...

4.2 : Améliorer l'inclusion et les usages du numérique

4.3 : Permettre un développement cohérent des politiques sur les énergies renouvelables et de transitions écologiques

4.4 : Offrir des solutions de mobilité adaptées aux problématiques du territoire

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du Pays Monts et Barrages** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le PETR et les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions**

pluriannuel (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- Le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- L'ingénierie **du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement d'initiatives qui répondent aux orientations et objectifs définis dans le cadre du contrat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. À ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le Pays Monts et Barrages et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et autant que besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition. Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. À l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : ÉVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RÉSILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 4 exemplaires

À Bordeaux, le

À Bujaleuf, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du PETR
Pays Monts et Barrages

Alain ROUSSET

Sébastien MOREAU

À Saint-Léonard-de-Noblat,
le

À Châteauneuf-la-Forêt, le

Le Président de la communauté de
communes de Noblat

Le Président de la communauté de
communes Briançonnais

Alain DARBON

Yves LE GOUFFE

À Eymoutiers, le

La Président de la communauté
de communes des Portes de Vassivière

Mélanie PLAZANET

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Grille communale de densité PETR Monts et Barrages

LA STRATÉGIE TERRITORIALE PARTAGÉE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

NOTE D'ENJEUX

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité du PETR Monts et Barrages

Le territoire du Pays Monts et Barrages compte 23 113 habitants (Insee 2016). Les trois communes les plus peuplées (Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers et Saint-Léonard-de-Noblat) structurent ce territoire, proposent toute une gamme de services publics et économiques et forment autant de bassins de vie, étoffés par des pôles secondaires et un réseau de petits bourgs. Le territoire est composé de 3 EPCI : Briance-Combade, Noblat et Portes de Vassivière. Richesses culturelles, paysages préservés, omniprésence de l'eau, potentiels économiques sont autant d'atouts qui composent le territoire, pourtant relativement enclavé.

L'analyse des dynamiques du territoire, de ses atouts, faiblesses, opportunités et menaces a été réalisée à l'occasion de la révision du Projet de territoire du Pays Monts et Barrages entre décembre 2020 et juillet 2021 (cf. Projet de territoire 2021-2026). **Neuf thématiques ont fait l'objet d'une analyse diagnostique (habitat, tourisme, économie, emploi, culture-patrimoine, mobilité, aménagement du territoire, services et numérique) qui a permis d'identifier une série de 52 enjeux de développement pour l'ensemble du territoire.**

Habitat

La composition du parc de logements reste assez différente entre les trois communautés de communes. Elle est caractérisée par une prédominance de logements principaux sur Noblat (80%) et une part importante du nombre de résidences secondaires sur Portes de Vassivière (30%). Briance-Combade est partagée entre les deux (68% de résidences principales et 16,8% de résidences secondaires).

La part de logements vacants est importante, 13,2% à l'échelle du Pays. C'est au-delà de la moyenne départementale de 9,8%. La part du vacant est plus importante sur Briance-Combade (15,2%) et Portes de Vassivière (14,6%). La communauté de communes Noblat bénéficie d'un taux plus proche de la moyenne en Haute-Vienne (11%). Le nombre de résidences principales augmente fortement sur Noblat depuis le début des années 2000. Il chute sur Briance-Combade depuis 2011. Portes de Vassivière a une tendance inverse à la courbe départementale, le nombre de résidences principales décroît depuis 1975.

La population est majoritairement propriétaire de son logement sur l'ensemble des trois communautés de communes. Cette tendance continue sa progression entre 2009 et 2016.

Le territoire bénéficie de plusieurs atouts, à la fois l'accès à la propriété lié au coût du foncier, l'opportunité d'accès à des espaces adossés à l'habitation (hors centres-bourgs). Pour autant, le bâti reste énergivore, **une part importante des logements souffre d'insalubrité** et restent vacants. Enfin, **l'offre locative reste limitée** sur l'ensemble du territoire.

La réhabilitation du bâti ancien dans les centres-bourgs est une priorité et offre des perspectives de limitation de l'étalement urbain.

Enjeux : Rénovation énergétique de l'habitat ; Amélioration de la performance énergétique du patrimoine public ; Valorisation des patrimoines bâtis ; Réhabilitation de l'habitat privé et lutte contre l'insalubrité ; Adaptation des logements aux personnes âgées / personnes handicapées ; Résorption de la vacance dans les bourgs ; Amélioration de l'offre locative.

Tourisme

Le territoire bénéficie d'un **patrimoine architectural et bâti remarquable** et d'un **environnement idéal pour la pratique des activités de pleine nature** (patrimoine naturel). Le territoire bénéficie en effet d'un cadre naturel à valoriser autour de réseaux de chemins (randonnés, VTT etc.) et de cours d'eau (Canoé). Le Lac de Vassivière constitue, dans l'ensemble de cette offre « nature », un site majeur à valoriser. Pour autant, si la pratique de la randonnée semble structurée sur l'ensemble du territoire, le développement d'autres pratiques (VTT, VAE, équestre, trail etc.), pratiques auprès des jeunes et leur valorisation sont autant d'opportunités de développement touristique.

Cette offre globale, relativement structurée sur l'ensemble du territoire, bénéficie d'une valorisation coordonnée par les Offices de Tourisme et les EPCI du territoire. La valorisation d'un tourisme durable et l'accompagnement des projets touristiques économiques, résilients et de qualité sont au cœur des stratégies touristiques des EPCI.

Pour autant, une part importante de **l'offre d'hébergement** reste peu structurée. Ce manque d'hébergements qualifiés s'ajoute à une relative **carence d'activités économiques liées au tourisme** (restauration, etc.). Par ailleurs, une stratégie de promotion / marketing / communication permettant d'améliorer l'accueil des touristes peine à se mettre en place à l'échelle du territoire. Sur cette problématique, l'émergence de projets de destinations touristiques territoriales générées soit à l'initiative de la Région, soit du Département est une opportunité de réponse pour le territoire. Pour autant, la multiplicité des acteurs sur cette thématique reste une relative menace au développement touristique territorial.

D'un point de vue conjoncturel, le regain d'attractivité des territoires ruraux, particulièrement auprès des touristes français et lié à la crise sanitaire de 2020-2021, peut être considéré comme une opportunité. Une analyse au long court permettra de déterminer si ces pratiques touristiques s'installent dans la durée.

Enjeux : Amélioration et développement de l'offre d'hébergements ; Développement et accompagnement des cafés-hôtels-restaurants ; Développement et structuration des activités de pleine nature ; Développement économique des projets touristiques ; Qualification de l'offre d'hébergements touristiques.

Développement économique

Le territoire bénéficie d'un **maillage relativement homogène d'entreprises de proximité**. Elles bénéficient d'un lien privilégié avec l'ensemble des collectivités du territoire et notamment d'aides intercommunales, départementales ou régionales pour l'accompagnement de leurs projets de développement. La grande majorité des entreprises du territoire offre des services adaptés aux attentes des habitants que ce soit dans l'artisanat, le commerce, les services, l'agriculture (circuits courts). Par ailleurs, le territoire bénéficie d'une **réelle dynamique de création/reprise sur les activités de la sphère présentielle**.

L'accessibilité au foncier, le déploiement du haut-débit, l'accompagnement en proximité des porteurs de projets sont autant d'atouts sur la capacité d'accueil du territoire.

L'artisanat de production et l'industrie bénéficie d'une forte valeur ajoutée sur certains secteurs : l'exploitation du bois liée à la présence de la ressource (première transformation), des savoir-faire historiques (porcelaine, entreprises du patrimoine vivant, agriculture, notamment élevage bovin, etc.).

Pour autant, une grande partie du tissu économique du territoire est soumise à un **enjeu d'adaptation des modes de consommation** (e-commerce, transition énergétique, etc.) et

souffre, pour une partie, du **vieillessement de leur appareil productif ou de leurs locaux d'exploitation**. Certains secteurs d'activité (construction par exemple) ont des chefs d'entreprises vieillissants qui n'anticipent pas toujours la transmission de leur activité. Ces entreprises sont souvent remplacées par un ensemble de micro-entreprises qui fragmentent le marché, sans être structurées. Un certain nombre de secteurs d'activités restent peu représentés sur le territoire (transport, industrie et artisanat de production) et témoignent d'une faiblesse structurelle de l'attractivité du territoire.

Les problématiques du **manque de maîtrise foncière publique, de l'éloignement géographique de pôles économiques importants**, la limite des moyens financiers disponibles par rapport à d'autres territoires ou la vétusté de nombreux locaux économiques vacants du territoire (en particulier des centres-bourgs) sont autant de limites à l'accueil d'entreprises.

La question de **l'approvisionnement en circuits courts alimentaires**, dans les structures de restauration collective, de restauration traditionnelle, d'artisanat de l'alimentation ou dans les commerces alimentaires est de mieux en mieux **appropriée par les différents acteurs et par les consommateurs**. Elle suppose que les producteurs puissent **adapter leur production à cette « nouvelle demande »**, que la **production locale soit « suffisante »** (attractivité du territoire pour l'installation agricole, accès au foncier, etc.) et que les producteurs aient les moyens d'y répondre (logistique, etc.).

Le développement des circuits courts et/ou de proximité, de politiques notamment régionales volontaristes sur la cohésion économique territoriale, le développement du télétravail, le potentiel touristique ou le développement de l'économie circulaire sont des opportunités pour l'économie du territoire.

Enjeux : Structuration d'une filière locale de la rénovation ; Développement d'une agriculture et d'une alimentation durables (circuits courts/proximité, accès au foncier, initiatives et productions de qualité) ; Développement d'un projet alimentaire territorial ; Développement de l'économie circulaire ; Soutien à la création et accompagnement des porteurs de projets ; Accompagnement du développement des entreprises ; Développement de l'attractivité des entreprises ; Accueil de nouvelles formes d'activités - Économie sociale et solidaire ; Valorisation des patrimoines et des savoir-faire locaux.

Forêt

La forêt couvre plus de 30% du territoire du Pays Monts et Barrages. Bien que les plantations en monoculture de résineux aient fortement progressé, les boisements diversifiés de feuillus

et de résineux couvrent plus de 60% des espaces boisés. Cette forêt est principalement privée et particulièrement morcelée : **les propriétés de moins de 10 ha représentent 95 % du total des propriétés privées** en Haute-Vienne et 50% des surfaces boisées, souvent constituées de **multiples petites parcelles dispersées** sur des terres autrefois agricoles ou de landes. Ce sont sur ces parcelles que l'on trouve des boisements diversifiés alors que les plus grandes propriétés forestières ont souvent été plantées en monoculture de résineux au cours des dernières décennies. **La grande majorité des petits propriétaires sont peu informés** et ne conduisent pas véritablement de plans de gestion de leur forêt : **ils manquent de moyens d'animation et de conseil.**

Les coupes rases se sont fortement développées ces dernières années sur l'ensemble du territoire. Elles répondent à des besoins immédiats et croissants mais ne s'inscrivent pas dans une gestion à long terme de la ressource forestière. Ces pratiques conduisent à un **appauvrissement progressif du potentiel forestier** et ne permettent pas un épanouissement de la filière forestière (bois de faible valeur privilégié par l'industrie et disparition des entreprises de valorisation les bois « de qualité »). La **charte forestière du PNR de Millevaliches en Limousin**, qui couvre une partie du territoire, fixe des priorités pour les années à venir, notamment sur la pérennité du massif forestier, les alternatives à la coupe rase et la diversification des modes de gestion sylvicole, le renouvellement des peuplements feuillus et l'adaptation de la forêt au changement climatique. La question de la gestion forestière est en lien direct avec celle de la **valorisation locale de ces bois** (activités de première et deuxième transformation à plus forte valeur ajoutée).

Enjeux : Exploitation durable de la forêt ; Développement de la filière bois ; Relocalisation de la transformation.

Emploi

Si la population tend à se stabiliser, le territoire subit une **baisse régulière du nombre d'emplois proposés**. L'indice de concentration de l'emploi corrobore ce constat et confirme que la baisse du nombre d'emplois proposés est plus importante à l'ouest qu'à l'est du territoire, sans doute en lien avec une forte concentration de l'emploi sur l'agglomération de Limoges. Par ailleurs, l'emploi public (médico-social, administration) est surreprésenté sur le territoire.

Pour autant, certains **secteurs d'activité connaissent de véritables problématiques de recrutement** (filiale bois, construction, etc.). Le territoire se positionne de plus en plus vers

une fonction résidentielle et moins comme un réel pôle d'emplois. En 2016, sur la communauté de communes de Noblat, près d'1 habitant sur 2 travaille en dehors de la communauté de communes (54,7 % de taux de concentration de l'emploi), sur Briance-Combade, l'équivalent de 3 habitants sur 10 travaillent hors territoire (68,4% taux de concentration), sur Portes de Vassivière, seulement 1 habitant sur 10 travaille en dehors du territoire intercommunal.

Globalement, on constate une **baisse du nombre de demandeurs d'emplois sur le territoire** sur les deux dernières années. C'est une inversion de la tendance connue entre 2011 et 2016. Pour autant, **un chômage structurel (demandeurs d'emploi de plus de 12 mois) reste constant**. En 2020, 572 personnes inscrites à Pôle Emploi sont éloignées de l'emploi depuis plus de 24 mois. Cela représente 1/3 des demandeurs d'emploi du territoire (37,9% sur Briance-Combade, 32,8% sur Portes de Vassivière et 29,7% sur Noblat).

Les niveaux de formation sur le territoire ne sont pas si éloignés de la moyenne départementale concernant les CAP/BEP et BAC/BP. Le nombre de pas ou peu diplômés est supérieur sur le territoire par rapport à la moyenne en Haute-Vienne avec respectivement 36,1% sur Monts et Barrages et 31% à l'échelle du département. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont eux moins représentés sur le territoire par rapport à la moyenne départementale (19,7% sur Monts et Barrages et 25,5% à l'échelle de la Haute-Vienne).

Peu de formation sont identifiées sur le territoire au-delà de l'enseignement public « classique ». Cette **absence de formation disponible sur le bassin d'emploi** est un élément supplémentaire du **manque d'attractivité pour certaines entreprises**.

Par ailleurs, les formes de travail évoluent. Accélééré par la pandémie, le télétravail s'est largement démocratisé laissant un champ d'opportunité pour les territoires à faible concentration d'emplois.

Enjeux : Relocalisation du travail en zone rurale (télétravail, espaces de travail partagés, etc.) ; Lutte contre le chômage de longue durée ; Développement de l'accueil des jeunes en formation sur le territoire ; Accueil/attractivité de formations liées aux besoins des acteurs locaux ; Attractivité des emplois qualifiés (accueil, cadre de vie, services, habitat).

Culture et patrimoines

L'offre culturelle publique est relativement importante sur le territoire (musées, bibliothèques, cinémas). Le territoire bénéficie également de **patrimoines remarquables**

(architectural, historique, environnemental) et d'une action publique d'animation et de médiation (grand public, service éducatif) déployée sur l'ensemble du Pays Monts et Barrages (notamment via le **Pays d'art et d'histoire**). Il n'en reste pas moins que la **modernisation des équipements culturels publics** semble être un véritable enjeu à court ou moyen terme sur l'ensemble du territoire.

Un réseau d'acteurs associatifs propose une offre culturelle variée. Si une partie des acteurs sont « professionnalisés », un certain nombre souffrent à la fois d'un **manque de structuration** (liée au bénévolat) et d'un manque de liens avec les acteurs publics.

La crise sanitaire a fait apparaître une menace sur la capacité de relance de l'offre culturelle, en particulier privée. Les acteurs culturels sont soumis à de nombreux défis : les évolutions de la consommation d'offres culturelles, la digitalisation de la promotion de leur offre, etc.

Par ailleurs, le Pays Monts et Barrages rassemble les caractéristiques principales du patrimoine naturel limousin : son paysage de campagne composé de vallées et de plateaux, de bocages et de prairies, de forêts et de rivières, même s'il a connu des évolutions, est resté largement préservé. Il compte des sites protégés ou inscrits, certains gérés par le Conservatoire d'Espaces naturels Nouvelle-Aquitaine ou le Conservatoire du Littoral, des sites Natura 2000, etc. La question de la gestion et de la valorisation du patrimoine naturel inclut celle de la biodiversité, de sa préservation, de sa restauration et de sa transmission. Élus et habitants du territoire semblent s'emparer de plus en plus de ces thématiques, au travers d'initiatives privées ou publiques (méthodes alternatives aux pesticides, aménagements d'espaces favorisant la biodiversité, actions de sensibilisation, etc.).

Le territoire présente ainsi des opportunités telles que la **valorisation des savoir-faire locaux** (artisanat d'art et métiers d'art), **l'émergence d'équipements culturels mutualisés d'envergure**, l'émergence de coopérations structurées à l'échelle du territoire ou la **mise en valeur de sites naturels**.

Enjeux : Densification de l'offre artistique et culturelle (pratique, diffusion) ; Accompagnement des acteurs de la culture (structuration) ; Modernisation des équipements culturels ; Développement de réseaux d'acteurs culturels ; Mise en valeur des patrimoines culturels (bâti, historiques, naturels et les métiers d'art).

Mobilité

Le territoire bénéficie d'**une ligne TER** (Limoges-Ussel) structurée sur la ligne du Palais-sur-Vienne à Eygurande-Merlines, mise en service entre 1881 et 1883 et ayant bénéficiée de

travaux en 2015, avec 3 gares (Saint-Léonard-de-Noblat, Châteauneuf-Bujaleuf et Eymoutiers) et deux haltes SNCF à Saint-Denis-des-Murs et Brignac. La fréquentation tend à diminuer depuis quelques années et la question du maintien des lignes reste une préoccupation importante pour le territoire. Deux lignes de bus départementaux : la ligne 1 (Limoges – Saint-Laurent-les-Églises) qui assure une desserte en bus de Saint-Martin-Terressus et du Châtenet-en-Dognon avec 2 trajets aller et 2 trajets retour par jour (7 arrêts sur le territoire) et la ligne 9 (Limoges – Neuvic-Entier) qui permet la desserte des communes de Saint-Paul (5 arrêts), Saint-Bonnet-Briance (3 arrêts), Linards (2 arrêts), Châteauneuf-la-Forêt (3 arrêts) et Neuvic-Entier (1 arrêt) à raison de 2 trajets aller et retour par jour. Une ligne de bus régionale (R9 Limoges-Felletin) assure une desserte (9 trajets/jour) passant par Royères, Saint-Léonard-de-Noblat, Moissannes et Sauviat-sur-Vige.

Le service des Taxicars proposait sur le territoire depuis 1984 des solutions de mobilité. Malgré son intérêt pour les personnes peu mobiles et le développement de mobilités collectives, ce service semble avoir atteint ses limites sous cette forme et a donc pris fin en décembre 2021.

Quelques **aires de covoiturage** existent sur tout le territoire (La Geneytouse, Eymoutiers, etc.). Elles sont utilisées par quelques usagers récurrents. Aucune d'entre elles ne fait l'objet de promotion et aucun réseau d'utilisateurs n'est réellement coordonné. Il est difficile d'avoir une réelle expertise de cette pratique sur le territoire. L'autopartage, au même titre que le covoiturage ne bénéficie pas de structuration et une analyse de l'offre semble impossible aujourd'hui.

En parallèle, si le nombre de ménages avec une seule voiture diminue, le nombre de ménages avec deux voitures ou plus augmente sur le territoire (entre 2011 et 2016). Le nombre de ménages sans voiture diminue et montre l'omniprésence de ce moyen de transport sur le territoire. Le territoire est par ailleurs confronté à la **nécessité de développer son offre de bornes de recharge pour véhicules électriques**.

Le développement perçu au niveau national du vélo à assistance électrique, accéléré par la crise sanitaire, peut-être une opportunité de **mobilité alternative à la voiture**.

Enjeux : Développement de mobilités durables tenant compte des problématiques des zones rurales ; Mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics ; Réduction des besoins de déplacements liés à l'offre de services.

Services

Les services publics restent présents sur l'ensemble du territoire et le déploiement des Maisons France Services, doublé des permanences d'acteurs institutionnels (Cap Emploi, Mission locale rurale, etc.), permet de maintenir un niveau de services relativement satisfaisant sur le territoire. Pour autant, le territoire souffre de l'absence de permanences d'acteurs majeurs tel que Pôle Emploi, de difficultés de recrutement pour les services publics proposés et reste sous la menace constante du départ de services publics d'État.

Le maintien d'un réseau d'écoles, lié aux évolutions démographiques reste un enjeu fort sur l'ensemble du territoire. Les équipements liés aux services publics, en particulier ceux liés concernant à la distribution/gestion de l'eau font l'objet de besoins en investissements particulièrement élevés. La capacité des collectivités du territoire à maintenir et améliorer l'accès à une eau de qualité est un enjeu largement identifié. Les services liés à la santé, s'ils bénéficient d'un certain équilibre sur une partie du territoire, sont un enjeu majeur en particulier sur la communauté de communes Briance-Combade.

Le territoire est marqué par une relative hétérogénéité des praticiens entre les trois communautés de communes. Il semble logique que Noblat regroupe plus de la moitié des professionnels de santé du territoire (53%) du fait de sa représentation en termes de population. Pour autant, la différence entre Briance-Combade et Portes de Vassivière est importante malgré une population similaire. Briance-Combade regroupe 15,3% des professionnels de santé du territoire contre 31,7% pour les Portes de Vassivière qui reste extrêmement fragile malgré tout. L'analyse de l'APL (accessibilité potentielle localisée) permet de constater un niveau de consultation au moins égal à la moyenne nationale sur seulement 16 communes du territoire.

La problématique de la désertification des services vétérinaires semble devenir un enjeu de plus en plus prégnant sur le territoire et peut mettre en péril, au-delà de l'offre destinée aux animaux domestiques, les activités d'élevage (bovin, ovin, équestre, etc.).

L'offre de services destinés aux personnes précaires (personnes âgées, minima sociaux, etc.) manque d'homogénéité. La création d'un CIAS à l'échelle des Portes de Vassivière ou le projet de fusion des associations d'aide aux personnes sont autant d'opportunités ayant vocation à répondre à une partie de cette problématique.

Au sens large, le territoire semble devoir **s'adapter à des demandes de services qui évoluent rapidement.**

Enjeux : Amélioration de l'accès, la qualité, la gestion et de la distribution de l'eau ; Offre alimentaire territoriale pour les personnes précaires ; Gestion et valorisation des déchets ;

Modernisation et adaptation des équipements sportifs, adaptation et développement des pratiques sportives ; Accessibilité des services (personnes handicapées, connexion) ; Amélioration de l'offre de services de proximité ; Maintien et amélioration de l'offre de santé (humaine et animale).

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est largement lié aux documents d'urbanisme en vigueur sur l'ensemble du territoire. On note l'existence de documents de références : **SCOT** et **charte du PNR de Millevaches en Limousin** et de documents locaux, tels que le **PSMV** (Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine) de Saint-Léonard-de-Noblat, le **PVAP** (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine) d'Eymoutiers, des **PLU** (plans locaux d'urbanisme) sur une partie des communes du territoire, d'espaces naturels soumis à des règles de préservation (Natura 2000, etc.). On note que si des projets de **PLUI** (plan locaux intercommunaux) ont été évoqués ces dernières années, aucun n'a abouti jusqu'à maintenant.

Le territoire bénéficie pour partie de dispositifs, notamment d'État, qui joueront un rôle important dans les projets d'aménagement du territoire (**Opération de Revitalisation de Territoire - ORT**) sur Noblat, **Petites Villes de Demain** sur les trois intercommunalités.

Le territoire reste soumis à des pressions (foncière agricole, ou sur l'immobilier économique), à une tendance à l'artificialisation des sols dans un contexte de développement du « zéro artificialisation nette » (projet de loi Climat et résilience) d'ici à 2030 et à la difficulté à requalifier certains espaces publics. Les collectivités se posent aujourd'hui la question de la renaturation de certains espaces, la nécessité de développement des énergies renouvelables sur le territoire ou la prise en compte du changement climatique dans les politiques publiques.

Enjeux : Mise en œuvre de politiques de développement des énergies renouvelables territoriales et cohérentes (production de chaleur, électricité, etc.) ; Diffusion d'une "culture climat" ; Redynamisation de centre-bourg et renouvellement urbain ; Mise en place de PLU ou PLUI.

Numérique

La **montée en débit et l'installation de la fibre optique est en cours** sur l'ensemble du Pays Monts et Barrages malgré un **déploiement inégal et tardif** qui impacte l'attractivité du territoire. Si à l'horizon 2025, les problématiques de connexions auront trouvé une réponse,



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



l'appropriation du numérique par les acteurs économiques (digitalisation de l'économie), et par les acteurs publics (plateformes numériques au service des habitants, etc.), **l'inégalité du grand public dans l'accès au numérique** (personnes éloignées du numérique – médiation numérique) ou encore le **développement de l'offre de télétravail** demeurent des enjeux prégnants à plus ou moins court terme.

Par ailleurs, le développement de la 5G pourrait être source d'accroissement des inégalités pour les territoires ruraux.

Enjeux : Développement de l'inclusion numérique ; Amélioration des connexions et des usages numériques.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du contrat de développement et de transitions

L'analyse des dynamiques, l'analyse des enjeux ont permis de définir trois grandes orientations stratégiques qui guident le Projet de territoire. Elles constituent les principes vers lesquels nous devons concentrer nos efforts dans les années à venir : **la transition écologique et énergétique, la cohésion sociale et territoriale, l'accueil et l'attractivité du territoire.**

À partir de ces 3 orientations stratégiques, le Projet de territoire a été décliné en 4 objectifs opérationnels : **redynamiser les centres-bourgs, accompagner le développement de filières économiques locales, préserver et valoriser les patrimoines, maintenir, adapter et développer les services aux habitants.**



Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine offre aux territoires, à travers sa politique contractuelle, un cadre permettant de répondre à certains défis avec la conviction que les solutions viennent des territoires, et notamment des territoires à échelle humaine. Ainsi, les centres bourgs, les zones rurales, la ruralité constituent des espaces d'invention des solutions d'avenir.

La Région Nouvelle-Aquitaine, sur les fondements des schémas régionaux tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et la feuille de route Néo Terra en faveur des transitions écologiques et énergétique,

entend renforcer les atouts des territoires, soutenir leur attractivité, la résilience de leur modèle de développement, favoriser la cohésion et les liens urbains-ruraux.

La dernière génération de contrat de cohésion (2018-2021) avait déjà permis le soutien à la mise en œuvre du projet de territoire 2014-2020 du Pays Monts et Barrages, notamment en soutenant l'ingénierie de projet sur les thématiques à enjeux du territoire, encore d'actualité aujourd'hui : le développement économique et la mise en place des Actions collectives de proximité (ACP), l'emploi à travers le soutien dès le lancement d'une GPECT, la structuration des activités de pleine nature ou encore, à travers l'association le Relais Infos services, l'ingénierie de déploiement de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Par ailleurs, des investissements structurants ont pu être soutenus tels que la création de la boucherie de Saint-Paul, le développement de la boulangerie intercommunale de Briance Combade à la Croisille-sur-Briance ou la création du tiers-lieu l'Escalier à Saint-Léonard-de-Noblat. Des études ont bénéficié de financements telles que l'étude « Services » sur la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ou l'étude sur l'accueil du train vapeur sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat.

Sur l'ensemble de ces fondements, à la fois de la Région et du Pays Monts et Barrages, les parties ont décidé la mise en œuvre d'une nouvelle phase de contractualisation au travers du contrat de développement et de transitions (CDT) sur la période 2023-2025.

III- Une stratégie coconstruite entre les parties prenantes

Sur la base à la fois des orientations régionales et du Projet de territoire défini à l'échelle du Pays Monts et Barrages, les objectifs opérationnels ont pu être déclinés en sous-axes constituant le Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

Axe 1 : Redynamiser les centres-bourgs

Redynamiser les centres-bourgs, qui constituent l'armature urbaine d'un espace géographique, est un objectif commun à l'ensemble du territoire. Cet objectif porte sur les centres-bourg principaux (Saint-Léonard-de-Noblat, Eymoutiers, Châteauneuf-la-Forêt) pour conforter et développer leur rôle de pôles de services sur le territoire. Il est tout aussi nécessaire pour des bourgs secondaires ou pôles relais porteurs de projets de requalification urbaine et en recherche de nouveaux rôles pour les habitants. Par ailleurs, l'ensemble de ces

espaces sont concernés par des problématiques énergétiques, de mobilité, de reconquête du bâti, etc.

Sous axe 1 : **Renforcer les investissements de rénovations énergétiques de l'habitat**

Sous axe 2 : **Mettre en place de nouvelles offres de mobilité du quotidien, durables et performantes**

Sous axe 3 : **Renforcer la centralité des bourgs par la reconquête du bâti existant**

Axe 2 : Accompagner le développement de filières économiques locales

Cet objectif a vocation à permettre l'accompagnement de filières à fort potentiel et soumises à des tensions sur le territoire. Il nécessite une approche systématique et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes d'un territoire qu'elles soient publiques ou privées, que ce soit sur le développement des circuits courts alimentaires, l'économie circulaire, la lutte contre le chômage de longue durée ou le nécessaire montée en compétence de ce qui constitue le bassin d'emploi du territoire.

Sous axe 1 : **Développer les circuits courts alimentaires pour mettre en relation producteurs et consommateurs**

Sous axe 2 : **Structurer une filière d'économie circulaire (rénovation-construction, valorisation des déchets, etc.)**

Sous axe 3 : **Accompagner le développement des secteurs à potentiel ou en tension du territoire (CHR, commerce alimentaire, artisanat de l'alimentation, etc.)**

Sous axe 4 : **Accompagner les initiatives permettant le maintien et le développement du travail sur le territoire (télétravail, coworking, tiers-lieux, accueil des apprentis, des saisonniers, groupements d'employeurs, etc.)**

Sous axe 5 : **Lutter contre le chômage de longue durée en s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire (TZCLD, projets associatifs, etc.)**

Sous axe 6 : **Développer les formations liées aux besoins des acteurs économiques locaux (accueil de formations, etc.)**

Axe 3 : Préserver et valoriser les patrimoines (bâti, culturels, environnementaux)

Les patrimoines constituent un véritable atout du territoire. La structuration d'une offre permettant de les valoriser, faciliter leur appropriation par le plus grand nombre sont autant d'axes qui pourront être développés dans le présent contrat.

Sous axe 1 : **Valoriser le patrimoine et les savoir-faire locaux**

Sous axe 2 : **Structurer et valoriser les atouts du territoire à travers les activités de pleine nature**

Sous axe 3 : **Accompagner les potentiels de développement touristique du territoire**

Axe 4 : Maintenir, adapter et développer un niveau de services aux habitants

L'offre de services sur le territoire est soumise à beaucoup d'enjeux quelle que soit la thématique abordée. Elle est soumise à un phénomène de concentration, la plupart du temps dans des espaces urbains à forte densité, d'évolution rapide particulièrement avec les usages du numérique et oblige les parties prenantes du développement du territoire à sans cesse réinventer la façon dont est fourni un certain niveau de services aux habitants.

Au-delà de l'attractivité territoriale que génère ces services, c'est bien la qualité de vie des habitants du territoire qui est engagée. Offre de soin de qualité, services sociaux, accès à ses droits, accès à des modes de déplacements diversifiés sont autant de thématiques sur lesquelles le présent contrat souhaite avoir un effet.

Sous axe 1 : **Moderniser et améliorer l'accessibilité des équipements sportifs, culturels, médicaux, etc.**

Sous axe 2 : **Améliorer l'inclusion et les usages du numérique**

Sous axe 3 : **Permettre un développement cohérent des politiques sur les énergies renouvelables et de transitions écologiques**

Sous axe 4 : **Offrir des solutions de mobilité adaptées aux problématiques du territoire**

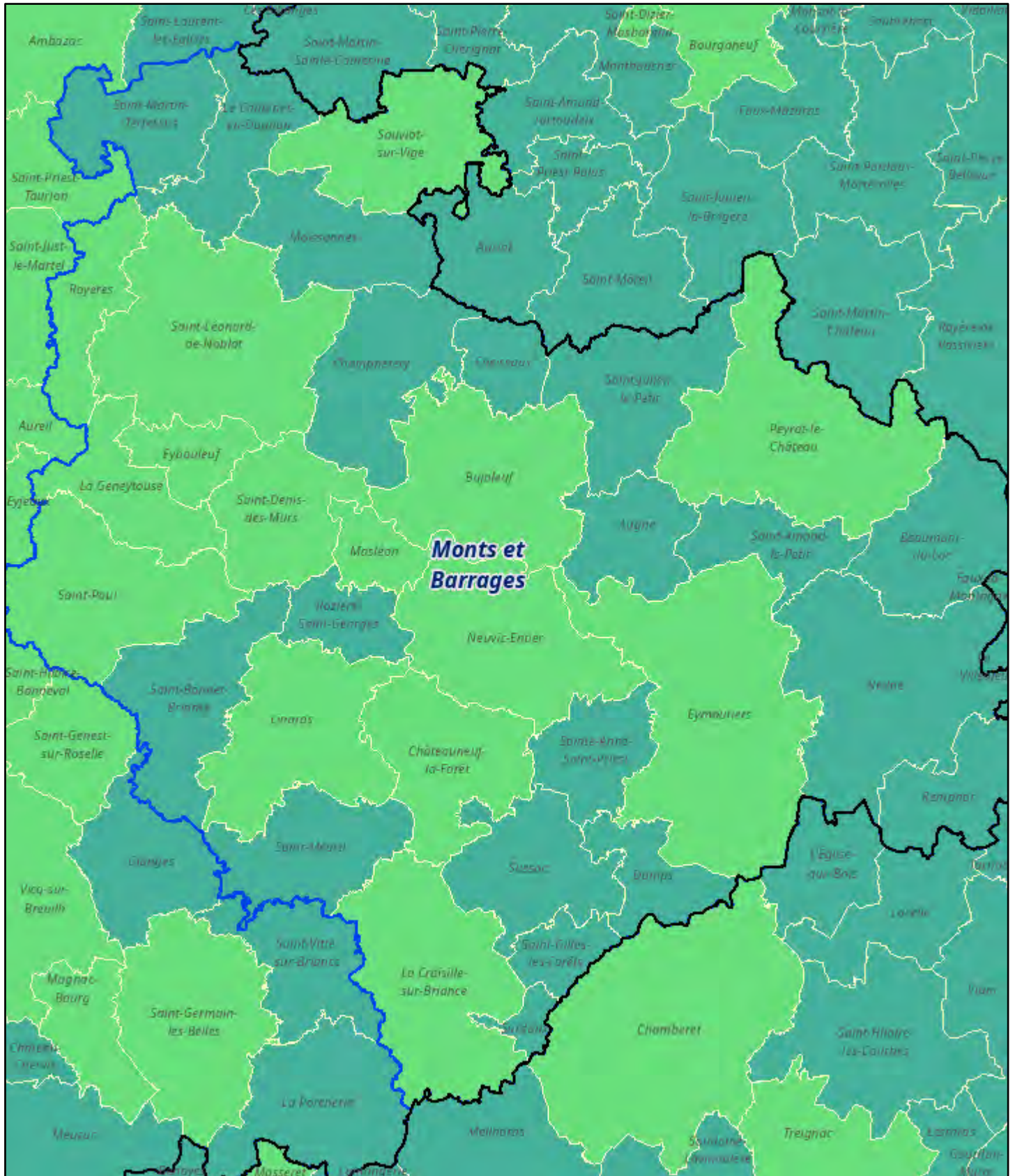
Contrat - Monts et Barrages




CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS du Territoire PETR Monts et Barrages





N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORÇAGE/C HANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€) MAXIMUM	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES , revitalisation, ruralité etc...	Néo Terra	
										BP 2023	BP 2024	BP 2025				
	1er AXE Redynamiser les centres-bourgs	1.1 : Renforcer les investissements de rénovations énergétiques de l'habitat														
		1.2 : Mettre en place de nouvelles offres de mobilité du quotidien, durables et performantes														
1		1.3 : Renforcer la centralité des bourgs par la reconquête du bâti existant	Etude de requalification du centre bourg de Neuvic-Entier	Commune de Neuvic-Entier	Commune de Neuvic-Entier	Mature	x	25 000	12 500	x			Taux de 50% d'une dépense plafonnée à 25 000 € Action Stratégique Locale	Aménagement du territoire	Ambition 5 : Urbanisme durable	
2			Etude sur l'aménagement du centre-bourg de Bujaleuf	Commune de Bujaleuf	Commune de Bujaleuf	Mature	x	20 000	10 000	x			Taux de 50% d'une dépense plafonnée à 25 000 € Action Stratégique Locale	Aménagement du territoire	Ambition 5 : Urbanisme durable	
3			Réalisation d'un schéma directeur de l'aménagement de l'espace public de Châteauneuf-la-Forêt	Commune de Châteauneuf-la-Forêt	Commune de Châteauneuf-la-Forêt	Mature	x	30 000	15 000	x			Taux de 50% d'une dépense plafonnée à 25 000 € Action Stratégique Locale	Aménagement du territoire	Ambition 5 : Urbanisme durable	
4			Requalification de l'îlot « Ancien Hôpital » à Saint-Léonard de Noblat	Commune de Saint-Léonard de Noblat	Commune de Saint-Léonard de Noblat	Amorçage	x	3 000 000			x			Dans l'attente de définition des usages des bâtiments		Ambition 5 : Urbanisme durable
5	Restructuration de l'îlot Victor Hugo		Commune de Saint-Léonard de Noblat	Commune de Saint-Léonard de Noblat	Amorçage	x	450 000			x			Dans l'attente de définition des usages des bâtiments		Ambition 5 : Urbanisme durable	
6	2ème AXE Accompagner le développement de filières économiques locales	2.1 Développer les circuits courts alimentaires pour mettre en relation producteurs et consommateurs	Création d'une maison de Châtaigne et du châtaignier, émergence d'une filière châtaigne à l'échelle du Pays Monts et Barrages	Association Pollen	Commune du Chatenet-en-Dognon	Amorçage	x	958 000			x				Ambition 10 : La préservation des terres agricoles et forestières	
7		2.2 Structurer une filière d'économie circulaire (rénovation-construction, valorisation des déchets...)	Elargissement des activités sur la thématique de la transition écologique du Monde Allant Vers...	Association le monde allant vers...	Commune d'Eymoutiers	Mature	x	55 000	15 000		x				Ambition 7 : Objectif "Zéro déchet"	
8		2.3 Accompagner le développement des secteurs à potentiel ou en tension du territoire (CHR, commerce alimentaire, artisanat de alimentation etc.)	Dispositif : Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité Aides aux entreprises		PETR Monts et Barrages	Territoires du PETR Monts et Barrages	Mature	x	1 333 333	200 000	x			Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité	Aménagement du territoire	Ambition 3 : Transitions des entreprises
9			Dispositif : Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité Bilan conseils		PETR Monts et Barrages	Territoires du PETR Monts et Barrages	Mature	x	45 600	20 000	x			Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité	Aménagement du territoire	Ambition 3 : Transitions des entreprises
10			Dispositif : Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité Actions collectives		PETR Monts et Barrages	Territoires du PETR Monts et Barrages	Amorçage	x			x			Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité	Aménagement du territoire	Ambition 3 : Transitions des entreprises
12		2.4 Accompagner les initiatives permettant le maintien et le développement du travail sur le territoire (télétravail, coworking, tiers-lieux, accueil des apprentis, des saisonniers, groupements d'employeurs etc.)	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale Mille Sources (GPECT)		PETR Monts et Barrages Pays Sud Creusois	Territoire du PETR Monts et Barrages et du Pays Sud Creusois	Chantier clé									
13		2.5 Lutter contre le chômage de longue durée en s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire (TZCLD, projets associatifs etc.)	Déploiement de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le territoire Monts et Barrages		Association Le Relais Info Service	EPCI du PETR Monts et Barrages	Mature	x	61 700		x			Ingénierie	Aménagement du territoire	Ambition 1 : L'engagement citoyen
	2.6 Développer les formations liées aux besoins des acteurs économiques locaux (accueil de formations etc.)															
14	3ème AXE Préserver et valoriser les patrimoines (bâti, culturels, environnementaux)	3.1 Valoriser du patrimoine et des savoirs faire locaux	Création d'une halle préau	Communes de Saint Gilles les Forêts	Saint Gilles les Forêts	Mature	x	140 000	24 000				Ruralité	Aménagement du territoire		
15			Restauration de l'église de Neuvic-Entier	Commune de Neuvic-Entier	Neuvic-Entier	Mature	x	700 000	140 000	x			Taux de 20% maximum des dépenses éligibles plafonnées à 400 000 € HT par phase annuelle, sous réserve que la DRAC subventionne également.	Patrimoine		
16			Mise en valeur de la collégiale	Commune de Saint Léonard de Noblat	Commune de Saint Léonard de Noblat	Amorçage	x									
17		3.2 Structurer et valoriser les atouts du territoire à travers les activités de pleine nature	Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement du lac de Châteauneuf-la-Forêt		Commune de Châteauneuf	Commune de Châteauneuf	Mature	x	10000	5 000 €				Tourisme		
18		3.3 Préserver les patrimoines environnementaux du territoire (eau, forêt etc.)														
19		3.4 Accompagner les potentiels de développement touristique du territoire	La cité des insectes		SCIC	Commune de Nedde	Amorçage	x				x		Tourisme ESS	Ambition 1 : L'engagement citoyen	
20	Développement de mobilités douces et décarbonnées pour les touristes du lac de Vassivière			Syndicat Lac de Vassivière	Royère de Vassivière	Amorçage	x	1270000		x			Intervention régionale à préciser suivant l'évolution du projet	Tourisme Mobilité	Ambition 4 : Les mobilités propres	
21	4ème AXE Maintenir, adapter et développer un niveau de services aux habitants	4.1 Moderniser et améliorer l'accessibilité des équipements sportifs, culturels et médicaux	Création d'une maison de Santé pluri professionnelle à Saint-Léonard de Noblat	Communauté de communes de Noblat	Commune de Saint-Léonard de Noblat	Mature	x	2548075	200 000				Santé	Aménagement du territoire	Ambition 5 : Urbanisme durable	
		4.2 Améliorer l'inclusion et les usages du numérique														
		4.3 Permettre un développement cohérent des politiques sur les énergies renouvelables														
		4.4 Offrir des solutions de mobilité adaptées aux problématiques du territoire														
	Ingénierie du contrat		Chef de projet	PETR Monts et Barrages		0,5 ETP		83 727	37 500	x	x	x	50% d'un montant maxi de dépenses de 25 000€/an pour 0,5 ETP Ingénierie et cohésion territoriale	Aménagement du territoire		
			Chargé de mission « Sports de pleine nature »	PETR Monts et Barrages		0,6 ETP		84 612	42 306	x	x	x	50% d'un montant maxi de dépenses de 50 000€/an pour 1 ETP Ingénierie et cohésion territoriale	Aménagement du territoire		
			Chargée de mission thématique GPECT	PETR Monts et Barrages		0,7 ETP		83 748	41 874	x	x	x	50% d'un montant maxi de dépenses de 50 000€/an pour 1 ETP Ingénierie et cohésion territoriale	Aménagement du territoire		
			Cheffe de projet économie, emploi, formation	PETR Monts et Barrages		0,7 ETP		95 756	47 878	x	x	x	50% d'un montant maxi de dépenses de 50 000€/an pour 1 ETP Ingénierie et cohésion territoriale	Aménagement du territoire		
			Chargée de mission LEADER	PETR Monts et Barrages		1 ETP		107 789	27 643	x	x	x	Taux de 25% sur une dépense plafonnée à 40 000 € Appui aux projets des territoires ruraux	Aménagement du territoire		

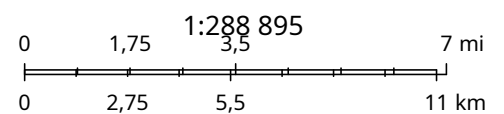
Grille communale de densité Monts et Barrages



17/10/2022 15:48:38

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021  Limite de commune

-  Commune densément peuplée
-  Commune de densité intermédiaire
-  Commune peu dense
-  très peu dense



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA